

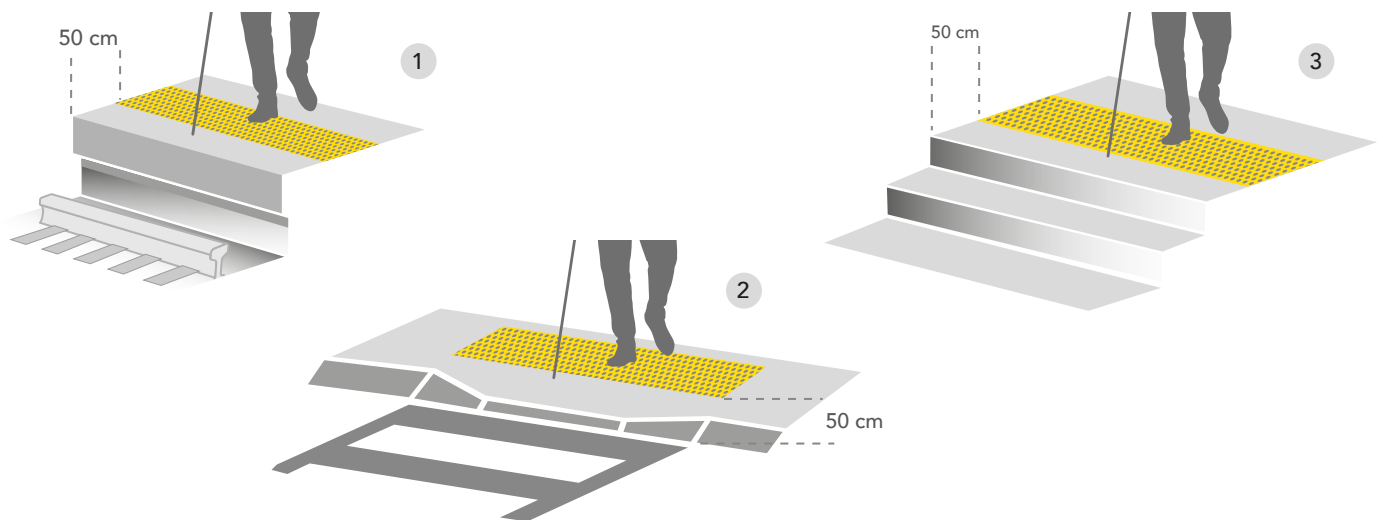


Les dalles podotactiles

▬ Où installer une bande podotactile ?

Il est obligatoire d'installer des dalles podotactiles :

- 1 Sur **les quais d'accès** aux transports collectifs, ferrés, maritimes et fluviaux.
- 2 Face à **une traversée de voie** routière.
- 3 En haut **d'une volée d'escalier** située sur la voirie ou dans un espace ouvert au public.



▬ Comment installer des dalles podotactiles ?

- Une bande podotactile doit avoir une largeur standard de 58,75 cm. Cependant une exception est possible pour les quais de transports en communs et les îlots-refuges, où la largeur des dalles peut être de 40 cm.
- La bande doit toujours être parallèle à la bordure d'un trottoir ou à la descente d'escaliers.
- Laisser un « pas de freinage » de 50 cm entre l'obstacle à signaler et la fin de la bande podotactile.
- N'oubliez pas de conserver l'asymétrie des plots à la jonction de chaque dalle.
- Nettoyer votre surface pour la rendre propre, dégraisser la surface et vérifier qu'elle soit bien sèche avant de poser les dalles.
- Les dalles podotactiles doivent toujours être contrastées par rapport au sol.